

# IDEX Paris-Saclay

## Initiative Doctorale Interdisciplinaire

### IDI 2017

---

## 1 Contenu

2	Préambule .....	1
3	Objectifs et périmètre.....	2
4	Axes prioritaires de l'appel à projets IDI 2017 .....	2
4.1	Axe « sciences et innovation » .....	2
4.2	Axe « climat, énergie & environnement » .....	3
4.3	Axe « les sciences de la vie à leurs interfaces » .....	4
5	Eligibilité .....	5
6	Soumission des projets interdisciplinaires .....	5
6.1	Informations à fournir pour la sélection des projets .....	5
6.2	Critères de sélection des projets .....	6
6.3	Modalités de soumission .....	7
7	Soumission des candidatures .....	7
7.1	Informations à fournir pour la sélection des candidatures .....	7
7.2	Critères de sélection des candidatures .....	8
7.3	Modalité de soumission et des candidatures .....	9
8	Calendrier .....	9
8.1	Soumission et évaluation des projets interdisciplinaires .....	9
8.2	Soumission et évaluation des candidatures .....	9
8.3	Diffusion des résultats.....	10
9	Publications.....	10
10	Communication.....	10
11	Frise temporelle .....	11

## 2 Préambule

La Fondation de Coopération Scientifique Campus Paris-Saclay (**FCS**), dans le cadre de l'IDEX Paris-Saclay, finance une trentaine de contrats doctoraux pour des projets doctoraux interdisciplinaires.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan d'action du projet IDEX Paris-Saclay, tel que décrit dans le document B déposé en Décembre 2011 et dans les annexes à la Convention IDEX signée en Avril



2012. L'Initiative Doctorale Interdisciplinaire s'inscrit dans la continuité du Programme P1 « un espace doctoral mutualisé pour la future Université Paris-Saclay » de l'Action « Formation » de l'IDEX. Le cadrage de l'appel à projet a été défini par le groupe de travail « Espace Doctoral » de l'IDEX, à partir des expériences des Initiatives Doctorales Interdisciplinaires de 2012, 2013, 2014, 2015-et 2016.

### 3 Objectifs et périmètre

Le programme IDI 2017 a pour objectif de soutenir des projets de recherche interdisciplinaire, et d'encourager, dans ce cadre, les actions vers les applications de la recherche et en particulier celles en relation avec l'industrie. Pour toutes les candidatures, le **caractère interdisciplinaire** devra être clairement démontré dans le descriptif du projet.

Les **contrats doctoraux** ont une durée de trois ans à compter de la **rentrée universitaire 2017**. Le salaire mensuel brut de base sera autour de **2025 €**, à ajuster selon les règles de l'établissement qui sera gestionnaire du contrat. Un cofinancement par une autre organisation ou une entreprise est possible et permettra de financer davantage de contrats doctoraux avec la même enveloppe.

Les doctorants sélectionnés seront inscrits dans l'une des [écoles doctorales de l'Université Paris Saclay](#). Ils bénéficieront d'une [formation doctorale complémentaire adaptée](#), organisée par l'IDEX, dédiée au développement de l'interdisciplinarité.

L'initiative est ouverte à toutes les équipes du périmètre scientifique de l'IDEX Paris-Saclay, sur seules conditions de **qualité scientifique** et **d'interdisciplinarité** démontrées. La liste des équipes de recherche est fournie en annexe.

Les candidatures s'inscrivant dans les [programmes de recherches soutenus par l'IDEX](#) et émanant des équipes qui participent à ces programmes de recherches seront accompagnées d'un avis motivé des coordinateurs de ces projets.

### 4 Axes prioritaires de l'appel à projets IDI 2017

Trois axes prioritaires ont été reconduits pour cet appel à projets 2017.

Pour l'évaluation de la qualité scientifique, du caractère interdisciplinaire et de la pertinence vis-à-vis des objectifs de chacun des axes des projets présentés, chaque axe fera appel à un sous-jury constitué de personnalités externes et internes à l'Université Paris Saclay. Ce Jury se prononcera sur les sujets des projets doctoraux et les conditions de déroulement de ces projets (unité de recherche, directeur(s) de thèse, ...) mais pas sur les candidats.

L'évaluation des candidatures à ces projets doctoraux sera conduite par les [écoles doctorales de rattachement](#) des directeurs de thèse pressentis selon les procédures propres à chacune d'elles et le cadrage général de la procédure d'admission des doctorants de l'université Paris Saclay. Les écoles doctorales sont également chargées de collecter les dossiers de candidatures pour les transmettre au collège doctoral de l'Université Paris-Saclay.

#### 4.1 Axe « sciences et innovation »

L'IDEX souhaite encourager des projets de thèse pour lesquels les enjeux d'innovation ou de création dans les domaines industriel, technologique, économique ou sociétal sont à la source du processus de recherche et contribuent au développement de fronts de recherche nouveaux.



Ces fronts de recherche devront se trouver aux interfaces entre disciplines ou présenter un caractère transdisciplinaire. Des projets pour lesquels les enjeux de développement des connaissances se situent dans une discipline, tandis que le domaine de l'innovation ou des finalités mobilise des connaissances d'un autre domaine disciplinaire, pourront également être qualifiés d'interdisciplinaires.

Ce programme est ouvert à tous les domaines scientifiques, des sciences humaines aux mathématiques en passant par l'économie, les sciences du management, la biologie, les sciences pour l'ingénieur, le design ou encore le droit... L'exposé du projet de thèse devra clairement décrire les enjeux d'innovation et les usages envisagés, identifier les défis méthodologiques, conceptuels ou technologiques et la démarche envisagée pour les relever.

L'innovation ne doit pas nécessairement être prise sous son acception la plus radicale au sens d'objet technologique. Elle peut se situer dans le domaine virtuel ou immatériel, porter sur les usages. Elle peut être sociale ou sociétale ou encore managériale, porter sur les modes d'animation des Hommes, des territoires et des structures.

Cet appel d'offre doit être l'occasion pour les équipes de Paris-Saclay de proposer des projets aux marges des sentiers habituellement parcourus, visant à construire une connaissance nouvelle dans un champ en exploration.

Il est toujours difficile de combiner, surtout sur un temps court, avancée des connaissances et innovation technologique, managériale ou sociétale. Le comité de programme cherchera à évaluer la pertinence du positionnement du curseur entre ces deux enjeux pour chaque projet déposé afin de sélectionner les projets les mieux décrits et construits.

#### 4.2 Axe « climat, énergie & environnement »

L'un des défis majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées concerne le triptyque Energie-Climat-Environnement, dont les problématiques associées à chacune des composantes doivent désormais être le plus souvent abordées en interaction avec les deux autres. Les enjeux concernent les transitions énergétiques, les modifications climatiques aux grandes échelles et la préservation et la valorisation des écosystèmes dans un contexte contraint par la compétition économique et par l'accroissement de la population mondiale.

Si une prise de conscience collective, les choix politiques et les changements de pratiques qui en découlent peuvent dès aujourd'hui partiellement contribuer à répondre à certains de ces défis, il appartient à la communauté scientifique de se mobiliser pour alimenter en connaissances cette chaîne vertueuse. Pour la recherche, il s'agit de progresser sur chacun des termes du triptyque mais également d'intégrer ces travaux dans une démarche globale permettant de les traiter en synergie et d'éviter les reports de nuisances. C'est pourquoi par exemple les activités de recherche aux interfaces disciplinaires s'imposent pour progresser dans la mise en place de modes de production et de consommation énergétiques mais aussi de production primaire (extraction minière, production agricole et forestière, exploitation des ressources marines et sous-marines) débarrassés de la production de gaz à effet de serre et respectueux des écosystèmes ; ou encore pour que les nouveaux procédés et industries d'élimination et de recyclage des déchets industriels et domestiques visent des objectifs ambitieux en matière de frugalité énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Aux niveaux international et national, de nombreuses initiatives orientent désormais les processus de recherche et d'innovation pour répondre à ces défis sociétaux majeurs en encourageant le développement de solutions de nature technologique ou organisationnelle.



Dans ce contexte, l'Université Paris-Saclay dispose d'un potentiel de recherche et de formation considérable lui permettant de contribuer de manière pertinente à relever les défis sociétaux majeurs relatifs à l'énergie, à l'environnement et au climat. Elle rassemble plusieurs communautés scientifiques (énergie bas carbone, sciences agro-écologiques, sciences de l'environnement et du climat ainsi que des équipes académiques reconnues en physique, chimie, biologie, et STIC) dont les compétences sont nécessaires. En y adjoignant les communautés des sciences socio-économiques déjà mobilisées sur ces questions, l'Université Paris-Saclay dispose de tous les atouts et outils nécessaires pour bâtir une vision d'ensemble des problématiques articulant les questions énergétiques, climatiques et environnementales aux échelles territoriale, nationale, européenne et internationale, dans ses dimensions allant de la recherche la plus amont à la recherche technologique en partenariat avec les industriels.

L'IDEX souhaite susciter des projets de thèse interdisciplinaires à la pointe de la réponse internationale dans cette problématique.

### 4.3 Axe « les sciences de la vie à leurs interfaces »

L'IDEX propose des Contrats Doctoraux aux interfaces des sciences de la vie avec d'autres domaines (physique, chimie, mathématiques, sciences et techniques de l'Information et de la Communication, sciences de l'Homme et de la Société...). Les objectifs sont de favoriser l'émergence de méthodes d'observation plus performantes des systèmes biologiques et du vivant, d'ouvrir de nouvelles perspectives dans les différents domaines d'application de la biologie (santé, environnement, etc.), de développer des méthodes de modélisation et d'analyse du vivant. Plusieurs approches sont envisageables, notamment :

- Les sciences de la vie bénéficient de l'apport de nouvelles techniques issues de la physique et de la chimie, qui permettent d'explorer non seulement la structure des systèmes biologiques, à toutes les échelles, mais aussi les processus biologiques eux-mêmes (par exemple, les interactions neuronales, interactions hôte-pathogène, une question physio-pathologique particulière). De nouvelles techniques sont en émergence, apportant de plus en plus de précision et de spécificité dans l'observation en haute résolution spatiale et temporelle.
- L'étude et la modélisation des systèmes biologiques complexes sont au cœur du développement actuel des sciences du vivant : elles permettent d'une part d'appréhender les mécanismes de fonctionnement du vivant – à travers des approches à différentes échelles et multi-échelles – et d'autre part d'aborder les questions de la biologie prédictive pour de nombreuses applications dans les champs de la santé et de l'environnement. Par ailleurs, après la récente période de production de très grandes masses de données brutes (génomés, protéines, métabolismes, phénotypes...), se posent aujourd'hui de nombreux défis liés à leur hétérogénéité et à leur interprétation. Il faut en effet intégrer des données multi-échelle temporellement mais aussi dans leur représentation spatiale (1D-3D) et à différents niveaux de fonctionnement (atome-cellule-organisme,...). La compréhension des interactions complexes entre ces données est indispensable pour leur exploitation et cela devra passer souvent par un formalisme unifié des représentations des questions biologiques et/ou des systèmes biologiques sous-jacents. L'utilisation des statistiques nécessaires à leur interprétation est aussi un point important à développer.
- Dans le domaine de la santé, l'interdisciplinarité peut apporter une contribution essentielle à la prévention, au diagnostic, au traitement de pathologies et à une meilleure compréhension des enjeux sociétaux et économiques. Citons l'émergence de la médecine individuelle, grâce au séquençage, ou la modélisation, notamment par la simulation numérique, des mécanismes biologiques fondamentaux ; les contributions de l'imagerie, de la réalité virtuelle et de la robotique à la chirurgie ; ou encore les versants coût-efficacité et coût-utilité des nouveaux traitements ou les conséquences sociales de leur diffusion.



- Dans les domaines d'interface entre sciences humaines, sciences du vivant et nouvelles technologies, de nouveaux centres d'intérêts sont développés : analyse et modélisation (des mouvements des êtres vivants en interaction avec leur environnement physique et/ou interpersonnel) ; contrôle des déplacements finalisés (boucles perception-action) de type préhension ou locomotion ; mise au point de systèmes d'assistance ou de réalité augmentée (capteurs intelligents pour la suppléance sensori-motrice ou biofeedback pour améliorer les performances motrices) ; reconnaissance des intentions d'autrui et communication sociale ; ergonomie de l'interaction homme-homme, ou homme-machine/robot (expressions corporelles par des avatars et des robots humanoïdes). Dans tous ces domaines, la définition de la fonction biologique considérée, traduite à diverses échelles ou sous les multiples axes disciplinaires considérés reste un enjeu majeur, qu'une approche interdisciplinaire se doit d'aborder.

## 5 Eligibilité

L'Initiative Doctorale Interdisciplinaire 2017 est ouverte à toutes les équipes rattachées au périmètre scientifique de l'IDEX Paris-Saclay (voir annexe) par l'engagement de leurs établissements tutelles dans le projet.

Les projets peuvent être menés dans un cadre collaboratif associant pour partie des unités de recherche en dehors de l'IDEX Paris-Saclay, ces dernières ne pouvant recevoir aucun financement de l'IDEX.

Par ailleurs :

- dans le cas d'une thèse financée à 100% par l'IDEX, le projet doctoral devra être effectué essentiellement au sein du périmètre scientifique de l'IDEX.
- dans le cas d'une thèse cofinancée, le projet doctoral pourra être effectué partiellement au sein du périmètre scientifique de l'IDEX et dans les laboratoires du partenaire co-financier.

Les Ecoles Doctorales participantes sont les [vingt écoles doctorales du Collège Doctoral Paris-Saclay](#).

En cas de question sur l'éligibilité d'un projet, merci de contacter : [hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr).

## 6 Soumission des projets interdisciplinaires

Les directeurs de thèse qui ont un projet de recherche interdisciplinaire et qui sont membres d'unités de recherche du périmètre de l'IDEX, peuvent proposer ce projet pour l'IDI 2017. Il est conseillé de proposer le projet également pour les contrats doctoraux des établissements d'enseignement supérieurs.

### 6.1 Informations à fournir pour la sélection des projets

- l'axe prioritaire de l'IDI 2017 retenu.
- les informations personnelles complètes et à jour du directeur de thèse et, le cas échéant, du co-directeur ou des autres membres de l'équipe d'encadrement (nom, prénom, email, unité de recherche, employeur principal pour la mission de recherche, préciser si HDR ou non – mettre à jour son profil personnel sur Adum)
- le titre du projet, en français et en anglais
- le résumé du projet (15 lignes) en français et en anglais, et les mots clés, en insistant sur ce qui donne un caractère interdisciplinaire à ce projet
- le type de financement demandé (à 100% ou co-financement)
- la ou les unité(s) de recherche soutenant le projet, (vérifier l'appartenance au périmètre de l'IDEX dans la liste fournie en annexe)



- l'école Doctorale de rattachement,
- l'établissement opérateur d'inscription,
- l'établissement qui sera l'employeur du doctorant, celui-ci devant être membre de l'IDEX (s'il s'agit d'une UMR, consulter le directeur de l'unité de recherche pour plus d'information sur les mandats de gestion des contrats entre les tutelles de l'UMR),
- le sujet du projet de recherche interdisciplinaire proposé comme sujet de projet doctoral IDI (**cinq pages maximum**) en particulier: le contexte scientifique et sociétal du projet, l'impact attendu, le programme de recherche envisagé, les dispositifs qui seront utilisés, les modalités de financement prévues, les attendus en termes de développements futurs en recherche et applications, en précisant ce qui donne un caractère original et interdisciplinaire au projet.

Les projets devront être déposés auprès de l'école doctorale, **sans information sur d'éventuels candidats déjà identifiés**, et selon les modalités définies par l'école doctorale.

## 6.2 Critères de sélection des projets

Les jurys d'axe prioritaire évalueront la **qualité scientifique** et l'**originalité des projets**, leur **inscription dans les axes de l'appel** et le **caractère interdisciplinaire** du projet.

Seuls les projets ayant un **caractère interdisciplinaire indiscutable** seront sélectionnés à l'issue de cette première phase d'évaluation.

Les critères de sélection sont les suivants par ordre de priorité :

- **caractère interdisciplinaire** ou pluridisciplinaire du projet, les attendus en termes d'applications de la recherche scientifique, les interactions avec l'industrie, les milieux socio-économiques
- adéquation du projet avec les **axes prioritaires** de l'IDI 2017. Les projets à l'interface entre deux axes stratégiques sont recevables, toutefois le choix d'un unique axe « support » pour l'évaluation est obligatoire.

Les critères suivants seront notamment utilisés pour juger du caractère interdisciplinaire du projet :

- des projets doctoraux aux interfaces entre disciplines, nécessitant clairement un progrès scientifique et technologique dans chaque discipline ;
- des projets co-encadrés par des directeurs relevant des deux disciplines mobilisées. Dans ce cas, la complémentarité disciplinaire des directeurs devra être explicitée dans le document décrivant le projet ;
- dans le cas d'un projet encadré par un seul directeur de thèse, la compétence interdisciplinaire du directeur de thèse et de l'équipe d'accueil devra être explicitée dans la description du projet ;
- dans le cas d'un projet proposant une application industrielle, l'affirmation du caractère appliqué ne suffit pas. Toutefois, le caractère interdisciplinaire peut être asymétrique, par exemple : résolution d'un problème très technique dans une discipline (verrou technologique ou méthodologique) du côté applicatif, et un développement scientifique à mener dans une autre discipline.
- la mobilisation simultanée de deux (ou plus) doctorants réalisant chacun une thèse dans des champs disciplinaires complémentaires au profit du même objectif de recherche. La solidité du lien entre les deux thèses devra être démontrée et sera considérée comme un critère majeur.

Seront considérés comme des points positifs les projets contribuant à la transformation vers l'Université Paris-Saclay et son espace doctoral mutualisé, par exemple (sans limitation):



- projet porté par des équipes de plusieurs établissements partenaires de l'IDEX. Cet aspect sera validé par une lettre de recommandation des représentants des établissements partenaires de l'IDEX
- projet participant à la stratégie d'ouverture vers son environnement d'un LABEX ou d'un programme de recherche soutenu par l'IDEX. Cet aspect sera validé par une lettre de recommandation du coordinateur du LABEX ou du projet IDEX.

**Attention** : Les HDRs dirigeant **actuellement** un doctorant bénéficiaire d'un contrat doctoral financé par les programmes IDI des années antérieures **ne peuvent pas** déposer de projets au concours IDI 2017.

### 6.3 Modalités de soumission

Chaque école doctorale se chargera de transmettre les dossiers qu'elle a reçus à l'IDEX Paris Saclay ([hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr) et [sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr](mailto:sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr)) **dans le format défini par l'IDEX Paris-Saclay**, qui se chargera de les regrouper par axe prioritaire et de les soumettre à l'évaluation par les Jurys d'axe prioritaire de l'IDI 2017.

En cas de question sur le processus de soumission ci-dessus, merci de contacter : [hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr).

## 7 Soumission des candidatures

Les sujets retenus pour l'IDI 2017 devront impérativement faire l'objet d'un appel à candidatures ouvert sur une durée d'au moins quinze jours. Les candidats pourront consulter [l'offre de sujets de thèses proposés pour le concours IDI 2017](#) sur les pages web dédiées et entrer en contact avec les directeurs de thèse pour finaliser ensemble la candidature au projet doctoral.

### 7.1 Informations à fournir pour la sélection des candidatures

Chaque candidat(e) devra soumettre [via l'interface adum](#), à l'école doctorale à laquelle il candidate un dossier comprenant **obligatoirement** les quatre éléments suivants, le **projet doctoral** (cinq page maximum), le **CV** du candidat ou de la candidate, une lettre de motivation du candidat ou de la candidate (deux pages maximum), des **avis** ou des lettres de recommandations.

#### ✓ Le projet doctoral :

**Les informations suivantes devront être [strictement identiques](#) à celles figurant dans le projet déposé par le directeur de thèse et sélectionné par le jury d'axe prioritaire de l'IDI**

- l'axe prioritaire de l'IDI 2017 retenu,
- les informations personnelles complètes et à jour du directeur de thèse et, le cas échéant, du co-directeur ou des autres membres de l'équipe d'encadrement,
- le titre du projet, en français et en anglais,
- le résumé du projet (15 lignes) en français et en anglais, et les mots clés, en insistant sur ce qui donne un caractère interdisciplinaire à ce projet,
- le type de financement demandé (à 100% ou co-financement),
- la ou les unité(s) de recherche soutenant le projet, (vérifier l'appartenance au périmètre de l'IDEX dans la liste fournie en annexe),
- l'école Doctorale de rattachement,
- l'établissement opérateur d'inscription,



**Les informations suivantes pourront éventuellement être adaptées et affinées avec les candidats retenus par les directeurs de thèse, après les échanges entre les directeurs de thèse et les différents candidats :**

- l'établissement qui sera l'employeur du doctorant, celui-ci devant être membre de l'IDEX (s'il s'agit d'une UMR, consulter le directeur de l'unité de recherche pour plus d'information sur les mandats de gestion des contrats entre les tutelles de l'UMR),
- le sujet détaillé du projet de recherche interdisciplinaire proposé comme sujet de projet doctoral IDI (**cinq pages maximum**) en particulier: le contexte scientifique et sociétal du projet, l'impact attendu, le programme de recherche envisagé, les dispositifs qui seront utilisés, les modalités de financement prévues, les attendus en termes de développements futurs en recherche et applications, en précisant ce qui donne un caractère original et interdisciplinaire au projet.

✓ **La lettre de motivation**

Le candidat ou la candidate devra expliquer (deux pages maximum) sa motivation pour le sujet proposé, ainsi que les compétences acquises et à acquérir dans le cadre de la thèse, et les perspectives de carrière souhaitées.

✓ **Le CV du candidat ou de la candidate**

Il comprendra obligatoirement les notes de Master disponibles (M1 et M2) ou du dernier diplôme donnant le grade de master ou du dernier diplôme obtenu, **obtenu ou en préparation**.

Il mentionnera l'expérience de recherche du candidat ou de la candidate (noms de référents accessibles). En cas de non disponibilité des notes de master à la date de dépôt du dossier, le candidat devra mentionner dans son dossier la date à laquelle ces notes seront disponibles et envoyer ces notes dans les plus brefs délais suivant cette date.

✓ **Des avis ou des lettres de recommandations**

L'avis motivé du directeur du laboratoire, l'avis motivé du directeur de thèse pressenti sont obligatoires. Ces avis mentionneront le lien avec la stratégie scientifique de l'IDEX et en particulier les axes prioritaires de l'IDI 2017.

Le cas échéant, l'avis motivé d'un coordinateur des projets de l'IDEX apportera un appui au dossier.

Le cas échéant, peuvent également être jointes des lettres de recommandations de référents ou de tuteurs témoignant de la manière dont se seraient déroulées des expériences de recherche passées du candidat (stage de recherche antérieurs).

## 7.2 Critères de sélection des candidatures

Les jurys des écoles doctorales sélectionneront :

- les candidats qui présenteront les meilleures aptitudes personnelles à mener à bien le projet doctoral proposé (parcours de formation et adéquation avec le projet, expériences de recherche et réalisations),
- les candidats qui auront bien identifié les difficultés et les enjeux principaux du sujet de recherche et sauront le situer vis-à-vis du contexte scientifique. L'ambition, les enjeux, la prise de risque scientifique et l'approche interdisciplinaire des sujets de recherche sont des aspects importants que les candidats doivent savoir défendre devant le jury.





- les candidats qui sauront présenter la démarche de recherche qu'ils comptent suivre, les méthodes qu'ils comptent utiliser, les étapes principales de leur projet, son inscription dans la durée et les risques éventuels qu'il comporte.

### 7.3 Modalité de soumission et des candidatures

Le dossier de candidature complet devra être soumis **par le candidat à l'école doctorale de rattachement** (candidature via adum, voir les conditions de dépôt auprès de l'Ecole Doctorale, en particulier **la date limite** de dépôt auprès de l'école doctorale), pour l'évaluation de la candidature par l'école doctorale.

Les écoles doctorales évalueront alors les candidatures aux contrats doctoraux IDI 2017 avec les mêmes modalités que les contrats doctoraux des établissements d'enseignement supérieur ([voir la procédure d'admission](#)).

Chaque école doctorale organisera un Jury de sélection pour les contrats doctoraux IDI 2017 avec deux étapes, examen du dossier de candidature et auditions, et retournera au collège doctoral les procès-verbaux associés aux deux réunions correspondantes du Jury, pour l'examen des candidatures sur dossier et pour l'audition ([hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr) et [sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr](mailto:sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr)).

Les contrats doctoraux IDI devront être considérés comme des contrats doctoraux « sous réserve » ([voir la procédure d'admission](#)).

En parallèle les dossiers de candidature complets seront également transmis aux présidents des Jurys d'axe prioritaire. Après les auditions, les présidents des 3 Jurys d'axes prioritaires se réuniront avec la directrice du collège doctoral pour proposer une liste principale et une liste complémentaire en se basant sur les procès-verbaux des auditions réalisées par les écoles doctorales concernées.

Le conseil du collège doctoral de clôture tiendra lieu de Jury d'admissibilité.

## 8 Calendrier

### 8.1 Soumission et évaluation des projets interdisciplinaires

- dépôt des projets auprès des écoles doctorales avant le **mercredi 5 avril 2017 à minuit** (voir conditions avec l'école doctorale),
- affichage des projets et collecte des candidatures.
- transmission des dossiers par les écoles doctorales à l'Université Paris-Saclay, avant le **lundi 10 avril 2017 à minuit** ([hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr) et [sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr](mailto:sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr)).
- consolidation des dossiers par le collège doctoral par Jury d'axe prioritaire et transmission aux présidents des Jurys d'axe prioritaires avant le **mercredi 12 avril 2017**.
- transmission au collège doctoral de la liste des projets interdisciplinaires sélectionnés par les présidents des jurys d'axes prioritaires avant le **mercredi 10 mai 2017**.
- Transmission des projets aux écoles doctorales par le collège doctoral avant le **lundi 15 mai 2017**.

### 8.2 Soumission et évaluation des candidatures

- affichage des projets avant le **mercredi 5 avril 2017 à minuit**,
- collecte des candidatures avant le **mercredi 10 mai 2017**,
- examen des candidatures par les écoles doctorales entre le **lundi 15 mai 2017** et le **vendredi 9 juin 2016**,



- transmission des procès-verbaux des jurys des écoles doctorales au plus tard le **mardi 13 juin 2017 au soir** à l'Université Paris Saclay ([hamida.muller@universite-paris-saclay.fr](mailto:hamida.muller@universite-paris-saclay.fr) et [sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr](mailto:sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr)).
- réunion des présidents des Jurys des axes prioritaires de l'IDI 2017 pour établir la liste principale et la liste complémentaire en s'appuyant sur les procès-verbaux des écoles doctorales entre le **mercredi 14 juin 2017** et le **jeudi 15 juin 2017**,
- réunion de clôture en conseil du collège doctoral le **vendredi 16 juin 2017**.

### 8.3 Diffusion des résultats

- Les résultats seront transmis aux candidat(e)s, aux écoles doctorales, aux directeurs de thèses presentis, aux directeurs de laboratoires et aux établissements concernés **début Juillet**.
- **Attention** : seules les informations qui les concernent personnellement doivent être transmises aux candidats et à leurs directeurs de thèse.
- Les jurys, conseils ou personnes qui organisent ou participent à la sélection prennent un **engagement de confidentialité** sur les informations personnelles des candidats et sur les sujets de recherche présentés.

## 9 Publications

L'IDEX Paris Saclay, sur lequel est financé l'appel à projet IDI 2017, est financé par le programme d'investissements d'avenir géré par l'ANR. L'ANR demande à ce que toute production scientifique issue d'une recherche financée par l'IDEX Paris Saclay mentionne l'IDEX en tant que ANR-11-IDEX-0003-02. Il faudra donc ajouter à toute publication ou communication l'une des phrases suivantes : "This work is supported by a public grant overseen by the French National research Agency (ANR) as part of the « Investissement d'Avenir » program, through the "IDI 2017" project funded by the IDEX Paris-Saclay, ANR-11-IDEX-0003-02" ou "This work is supported by the "IDI 2017" project funded by the IDEX Paris-Saclay, ANR-11-IDEX-0003-02"

L'ANR fera des recherches pour évaluer l'impact des financements accordés. Le cadrage général de l'ANR est le suivant: "Please note that all research output (publications, working papers etc.) related to and financed by the IDEX must acknowledge that the project is supported by the French State Program Investissements d'Avenir, managed by ANR. Any advertisements related to the IDEX funding (flyers, posters and internet site, for workshops/conferences etc.) must also include the Investissements d'Avenir and Université Paris Saclay logos. We value your cooperation in this matter as it would help forward the mission and objectives of the ANR. More importantly, the research output will be monitored and evaluated closely by the ANR. As a result, it is of great importance to highlight the contribution made by ANR in all our dissemination."

## 10 Communication

Les supports visuels (présentations, affiches et posters) devront **impérativement** comporter les logos de l'Université Paris Saclay et du programme des Investissements d'Avenir.

## 11 Frise temporelle

		Jury d'Axe	Ecole doctorale
		Sélection des projets interdisciplinaires	Sélection des candidatures (candidat, sujet, encadrement, labo)
lundi 3 avril 2017	S14		
mardi 4 avril 2017	S14		
		dépôt des projets auprès des écoles doctorales	affichage des projets par les écoles doctorales
mercredi 5 avril 2017	S14		
jeudi 6 avril 2017	S14		
vendredi 7 avril 2017	S14		
samedi 8 avril 2017	S14		
dimanche 9 avril 2017	S14		
		transmission des dossiers par les écoles doctorales à l'Université Paris-Saclay	
lundi 10 avril 2017	S15		
mardi 11 avril 2017	S15		
		consolidation des dossiers par le collège doctoral par Jury d'axe prioritaire et transmission aux présidents des Jurys d'axe prioritaires	
mercredi 12 avril 2017	S15		
jeudi 13 avril 2017	S15		
vendredi 14 avril 2017	S15		
samedi 15 avril 2017	S15		
dimanche 16 avril 2017	S15		
lundi 17 avril 2017	S16		
mardi 18 avril 2017	S16		
mercredi 19 avril 2017	S16		
jeudi 20 avril 2017	S16		
vendredi 21 avril 2017	S16		
samedi 22 avril 2017	S16		
dimanche 23 avril 2017	S16		
lundi 24 avril 2017	S17		
mardi 25 avril 2017	S17		

Les Jurys d'axe expertisent les projets  
déposés, sans connaître les CV des  
candidats

Les écoles doctorales collectent les candidatures déposées sur les projets doctoraux affichés



mercredi 26 avril 2017 S17  
jeudi 27 avril 2017 S17  
vendredi 28 avril 2017 S17  
samedi 29 avril 2017 S17  
dimanche 30 avril 2017 S17  
lundi 1 mai 2017 S18  
mardi 2 mai 2017 S18  
mercredi 3 mai 2017 S18  
jeudi 4 mai 2017 S18  
vendredi 5 mai 2017 S18  
samedi 6 mai 2017 S18  
dimanche 7 mai 2017 S18  
lundi 8 mai 2017 S19  
mardi 9 mai 2017 S19

transmission au collège  
doctoral de la liste des  
projets  
interdisciplinaires  
sélectionnés par les  
présidents des jurys  
d'axes prioritaires

mercredi 10 mai 2017 S19  
jeudi 11 mai 2017 S19  
vendredi 12 mai 2017 S19  
samedi 13 mai 2017 S19  
dimanche 14 mai 2017 S19

Transmission par le  
collège doctoral des  
projets sélectionnés par  
les Jurys d'axe aux  
écoles doctorales

lundi 15 mai 2017 S20  
mardi 16 mai 2017 S20  
mercredi 17 mai 2017 S20  
jeudi 18 mai 2017 S20  
vendredi 19 mai 2017 S20  
samedi 20 mai 2017 S20  
dimanche 21 mai 2017 S20  
lundi 22 mai 2017 S21  
mardi 23 mai 2017 S21  
mercredi 24 mai 2017 S21  
jeudi 25 mai 2017 S21  
vendredi 26 mai 2017 S21  
samedi 27 mai 2017 S21  
dimanche 28 mai 2017 S21

Les écoles doctorales expertisent les candidatures et  
auditionnent les candidats



lundi 29 mai 2017	S22	
mardi 30 mai 2017	S22	
mercredi 31 mai 2017	S22	
jeudi 1 juin 2017	S22	
vendredi 2 juin 2017	S22	
samedi 3 juin 2017	S22	
dimanche 4 juin 2017	S22	
lundi 5 juin 2017	S23	
mardi 6 juin 2017	S23	
mercredi 7 juin 2017	S23	
jeudi 8 juin 2017	S23	
vendredi 9 juin 2017	S23	
samedi 10 juin 2017	S23	
dimanche 11 juin 2017	S23	
lundi 12 juin 2017	S24	
		transmission des procès- verbaux des jurys des écoles doctorales
mardi 13 juin 2017	S24	
		réunion des présidents des Jurys des axes prioritaires de l'IDI 2017 pour établir la liste principale et la liste complémentaire en s'appuyant sur les procès-verbaux des écoles doctorales
mercredi 14 juin 2017	S24	
jeudi 15 juin 2017	S24	
		réunion de clôture en conseil du collège doctoral
vendredi 16 juin 2017	S24	
samedi 17 juin 2017	S24	
dimanche 18 juin 2017	S24	

